

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 26 février 2025

Suite à la convocation en date du 18 février 2025, les membres du Conseil municipal de Marcilly sur Seine se sont réunis le mercredi 26 février 2025 à 20 heures 00 à la Mairie sous la présidence du maire, Benoît **BASSAC**.

Présents :

Benoît **BASSAC**, Dominique **NOLLEZ**, Bernard **PLÉAU**, Céline **CONTAUT**, Isabelle **STUDER**, Albert **DESVÉRONNIÈRES**, Pascal **DOYEN**, Cécile **PERRIN**, Dominique **BARRAULT**, Éric **BOURGEOIS**, Brigitte **ROY**, Mélanie **LACOMME**.

Absents : Miguel **BALLOT**,

Pouvoirs : Miguel **BALLOT** donne pouvoir à Dominique **BARRAULT**,

Secrétaire de séance : Éric **BOURGEOIS**.

L'ordre du jour était :

0. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.
1. Délibération concernant l'embauche d'un personnel en PEC.
2. Présentation du compte administratif 2024.
3. Présentation du budget primitif 2025.
4. Affaires diverses et informations.

0. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Adopté à la majorité avec une abstention.

Rajout d'une délibération. Admission en non-valeur.

Adopté à la majorité avec une abstention.

A/ Délibération concernant les admissions en non-valeur.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Il s'agit d'apurer sur un plan comptable les vieilles créances de la commune qui ne seront jamais recouvrées (créances douteuses).

Monsieur le maire explique au Conseil Municipal que le Service de gestion comptable (SGC) de Vitry-le-François a attiré l'attention de la commune sur des titres de recettes, émis entre 2004 et 2015 pour des particuliers, et 2021 pour une société mise en liquidation et non solvable, non recouverts. Leur irrécouvrabilité est constatée par le SGC, qui propose de les admettre en non-valeur.

Le montant des admissions en non-valeur à envisager s'élève à la somme de 4 203.50 euros, décomposée en :

3 079.55 € pour les particuliers, mandatés à l'article 6541 au Budget primitif (BP) 2025,

1 123.95 € pour les entreprises et société, mandatés à l'article 6541 au BP 2025.

La liste d'Admission en non-valeur transmise par le SGC de Vitry-le-François doit être signée par tous les membres du Conseil municipal.

Adoptée à la majorité avec une abstention.

1. Délibération concernant l'embauche d'un personnel en Parcours emploi compétence (PEC).

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Le contrat PEC s'adresse aux personnes en recherche d'emploi et repose sur le triptyque Emploi/Formation/Accompagnement. Il permet de favoriser au mieux l'insertion professionnelle des personnes sans emploi.

Le Maire a signé une convention le 24 janvier 2025 avec France Travail pour adhérer au principe du parcours emploi compétence et ainsi faire bénéficier la commune des aides financières accordées par l'État.

Le salarié bénéficie tout au long de son contrat d'un accompagnement d'un conseiller référent (Dominique **NOLLEZ**, maire adjoint).

Ainsi, le Maire propose que l'embauche de monsieur Stéphane **GERVAIS** au 1^{er} février 2025 s'inscrive dans le cadre du parcours emploi compétences.

Adopté à la majorité avec deux abstentions.

2. Présentation du compte administratif 2024.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Depuis le 1^{er} janvier de cette année, la commune est passée sous le régime du Compte financier unique (CFU). Ne connaissant pas encore les modalités du vote du budget qui aura lieu lors du prochain conseil municipal, le maire présente au Conseil le compte administratif de la commune pour l'exercice 2024 qui est conforme au compte de gestion du SGC de Vitry le François. Il n'y aura pas de vote ce soir sur ce sujet.

Ce qu'il faut retenir :

La commune dégage un excédent de 47 483.40 euros en fonctionnement

C'est moins que l'année dernière mais cela constitue un bon résultat compte tenu des 66 925.96 euros versés à la section investissement en 2024.

Depuis 2020, la commune a retrouvé une capacité d'autofinancement positive (CAF).

- Recettes de fonctionnement :

| CODES | LIBELLÉS | Prévu | Réalisé |
|--------------|--|---------------------|---------------------|
| 002 | Résultat d'exploitation reporté | 71 844.27 € | 71 844.27 € |
| 13 | Atténuations de charges | 0.00 € | 1 730.95 € |
| 70 | Produits des services et ventes divers | 19 858.00 € | 18 461.96 € |
| 73 | Impôts et taxes | 112 872.00 € | 125 279.00 € |
| 74 | Dotations, subventions et participations | 116 480.64 € | 116 921.43 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 25 340.00 € | 31 121.41 € |
| 76 | Produits financiers | 0.00 € | 4.50 € |
| 77 | Produits exceptionnels | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL | RECETTES | 346 394.91 € | 364 363.52 € |

- Dépenses de fonctionnement :

| CODES | LIBELLÉS | Prévu | Réalisé |
|--------------|---|---------------------|---------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 105 970.54 € | 97 099.83 € |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 120 000.00 € | 97 641.14 € |
| 014 | Atténuations de produits | 16249.00 € | 15 313.00 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 66 925.96 € | 66 925.96 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 35 866.00 € | 33 598.47 € |
| 66 | Charges financières | 749.41 € | 749.41 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 134.00 € | 134.00 € |
| 42 | Opération d'ordre | 500.00 € | 500.00 € |
| TOTAL | DÉPENSES | 346 394.91 € | 311 961.81 € |

- Recettes d'investissement :

| CODES | LIBELLÉS | Prévu | Réalisé |
|--------------|---|---------------------|---------------------|
| 41 | Frais réalisation des documents d'urbanisme | 16 604.85 | 13 408.33 |
| 10 | Dotation fonds divers et réserves | 30 420.49 € | 30 420.49 € |
| 13 | Subventions d'investissement | 28 744.00 € | 27 179.76 € |
| 21 | Virement de la section d'exploitation | 66 925.96 € | 66 925.96 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilés | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL | RECETTES | 142 695.30 € | 137 934.72 € |

- Dépenses d'investissement :

| CODES | LIBELLÉS | Prévu | Réalisé |
|--------------|--|---------------------|--------------------|
| 41 | Frais réalisation des documents d'urbanisme | 16 604.85 | 13 408.33 |
| 001 | Déficit d'investissement | 15 543.47 € | 0.00 € |
| 16 | Emprunt capital | 8 458.67 € | 8 458.67 € |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 8 017.07 € | 5 893.59 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 94 071.24 € | 54 280.87 € |
| 2131 | <i>Opération n° 87 bâtiments communaux</i> | 5 000 € | 866.60 € |
| 2128 | <i>Opération n° 139 Jardins familiaux</i> | 7 500.00 € | 4 983.43 € |
| 2117 | <i>Opération n° 135 Peupliers</i> | 6 000.00 € | 0.00 € |
| 2135 | <i>Opération n° 136 Suite bâtiments des ST</i> | 30 000.00 € | 21 059.47 € |
| 2152 | <i>Opération n° 137 Éclairage public</i> | 25 248.37 € | 25 248.37 € |
| TOTAL | DÉPENSES | 142 695.30 € | 82 041.46 € |

Les restes à réaliser en investissement seront reportés en 2025.

3. Présentation du budget primitif 2025.

Après avoir présenté une première ébauche du BP 2025, le Maire demande aux membres du Conseil de proposer à la commission budget finances les investissements qu'il serait judicieux d'envisager en 2025, en plus de ceux déjà prévus (dernière tranche de l'éclairage public...) et ce avant la tenue du prochain Conseil municipal (le 26 mars) au cours duquel le budget sera voté.

Affaires diverses et informations :

Personnel communal et embauche.

Il est mis fin à la période d'essai de deux mois de monsieur Lucas PAILLET. En conséquence la commune recrutera un autre agent communal.

Permanence de Monsieur de COURSON, député.

Une dizaine de personnes ont eu un entretien avec monsieur de COURSON, député, lors de sa permanence en mairie le mardi 25 février 2025.

PCS

Dossier pris en charge par Éric BOURGEOIS. Le plan communal de sauvegarde doit être revu tous les cinq ans.

Antenne relais

Le dossier de l'antenne relais, visant à améliorer les connexions de téléphonie mobile avance correctement. La mise en service pourrait s'effectuer en fin d'année.

Chemin de Robequin

Le chemin de Robequin doit faire l'objet d'un entretien prochainement par la commune. Les ornières seront comblées avec les gravats récupérés de la rue du fossé de Braux. Le dossier est pris en charge par la commission voirie.

Salle des fêtes

Le règlement et les tarifs de location de la salle des fêtes feront l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal. Il s'agit entre autres de revoir le montant des cautions qui ne semblent pas être suffisamment dissuasives.

Tour de table :

Éric **BOURGEOIS**

Route de Sézanne, suite à la mise en place de l'écluse, le panneau lumineux n'a plus de raison d'être. Le maire précise que des panneaux de signalisation seront réactualisés avec la mise en place de la zone 30 à l'intérieur du village. Les feux tricolores seront également réglés en même temps.

Brocante

Suite au désistement de MGOrganisation, un nouveau prestataire a été contacté pour organiser la brocante le dimanche 25 mai 2025. Les conditions de l'année précédente seront reconduites.

Brigitte **ROY**

La rue de la Grille est salie en permanence par le trafic des engins agricoles. Le maire a déjà contacté le responsable pour remédier à cette situation. Il précise que la cour de la ferme devrait être prochainement bitumée afin d'éviter ces désagréments.

Pascal **DOYEN**

Le panneau de priorité à droite route de Romilly pourrait être rapproché du carrefour. Ce point sera traité avec la mise en place de la zone 30.

Panneaux photovoltaïques : Le maire rappelle que le règlement du PLU ne peut interdire la pose de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques sur les toitures, cependant le règlement du PLU encadre cette pose : Ils doivent entre autres « être posés sur la toiture en remplacement des éléments de couverture et être intégrés dans le plan de couverture ».

Dominique **NOLLEZ**

La commande de panneaux de signalisation est passée afin de respecter les préconisations du service de la sécurité routière du département.

Céline **CONTAUT**

Propose de récompenser les nouveaux bacheliers ainsi que les élèves ayant obtenu le brevet dès la rentrée scolaire prochaine comme le sont déjà les élèves passant en 6°. C'est une bonne idée qui sera mise en œuvre dès cette année.

Albert **DESVÉRONNIÈRES**

Reprise du piégeage des frelons asiatiques par les conseillers municipaux ainsi que quelques habitants du village volontaires.

Cécile **PERRIN**

L'opération « Berges saines » se déroulera le samedi 22 mars à partir de 14 heures. Rassemblement devant la mairie.

Mélanie **LACOMME**

Signale la présence d'un nid de poule sur le pont. Il a déjà été signalé à la communauté de communes.

Bernard PLÉAU

La borne place des Marcilly de France a été déplacée et remise en place pour la cinquième fois en deux mois...Ce genre d'incivilité est insupportable.

Location d'une mini pelle pour réaliser le parking devant le terrain de pétanque. Le maire propose que la mini pelle serve également au remplacement des tilleuls manquants

Le bateau lumineux (décoration de Noël) est à remiser à Barbanthall.

Présence de public:

Madame Florinda **PERROT** souligne la bonne tenue du Conseil et les explications claires sur le budget.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h53.

Le secrétaire de séance,

Éric **BOURGEOIS**.



